



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 16 octobre 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et madame et messieurs les conseillers(ère) Louise Poirier, André Levac et Aurèle Desjardins, formant quorum du comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CE-2002-1264 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 2 ET 9 OCTOBRE 2002**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux des séances du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 2 et 9 octobre 2002 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux des 2 et 9 octobre 2002 tels que soumis.

Adoptée

**CE-2002-1265 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 41 - 19 051,72 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 - 246 753,82 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 - 11 520,51 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 36 - 181 667,59 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 41 et accepte le dépôt de la liste de pièces de comptes à payer PD numéro 40, la liste des réquisitions numéro 38 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 36 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
PA numéro 41	Pièces de comptes à payer	19 051,72 \$	du 30 septembre au 4 octobre 2002
PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	246 753,82 \$	du 30 septembre au 4 octobre 2002
Réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	11 520,51 \$	du 2 octobre 2002
Embauches numéro 36	Embauches de personnel temporaire	181 667,59 \$	du 23 au 27 septembre 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1266 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-40 - 214 719,39 \$ - PÉRIODE DU 26 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-40, d'un montant total de 214 719,39 \$, pour la période du 26 septembre au 2 octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1267**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON-DURABLES NUMÉRO B-38 - 54 909,26 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-38 d'un montant de 54 909,26 \$ pour la période du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1268**      **DEMANDE D'EXEMPTION DE FRAIS DE LOCATION DE LA POLYVALENTE LE CARREFOUR POUR UNE COMPÉTITION PROVINCIALE DE BOCCIA - LES 15, 16 ET 17 NOVEMBRE 2002**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Unité régionale de loisirs et de sports de l'Outaouais a été demandée pour être l'hôte d'une compétition provinciale de boccia dans l'Outaouais qui se tiendra du 15 au 17 novembre 2002;

**CONSIDÉRANT QU'**elle demande l'utilisation sans frais de certains locaux à la polyvalente le Carrefour pour cette compétition :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à l'Unité régionale de loisirs et de sports de l'Outaouais, un rabais de 50 % du coût de location pour le gymnase et une salle de classe à la polyvalente le Carrefour, les 15, 16, et 17 novembre 2002, pour la tenue d'une compétition provinciale de boccia. Ce rabais représente un montant de 706 \$.

Adoptée

**CE-2002-1269**      **MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE DE L'APPROBATION FÉDÉRALE D'UTILISATION DE SOL POUR LE PROJET RELAIS PLEIN AIR**

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet Relais plein air au complexe sportif Mont-Bleu nécessite l'approbation fédérale d'utilisation de sol;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la Capitale nationale a accordé cette autorisation qui contient les conditions et les obligations que la Ville doit respecter pour le projet du Relais plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des obligations contenue dans l'approbation fédérale est que le sentier récréatif en criblures de pierre sera recouvert d'asphalte en 2005;

**CONSIDÉRANT QU'**au plan P-17726, révisé le 20 août 2002 et préparé par monsieur Michel Diver, ces travaux d'asphalte ont été estimés à 30 000 \$ et devront être financés par la Ville en 2005 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à signer le document d'approbation fédérale d'utilisation de sol pour le projet Relais plein air.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir au PTI de 2005, un montant de 30 000 \$, afin de donner suite à la présente.

Adoptée

\*\*\*

Monsieur le maire Yves Ducharme prend son siège.

CE-2002-1270

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS - PROTOCOLE SUR LA GESTION DU STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL 9/DE LIMBOUR - MONSIEUR SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de circulation numéro 550-89 de l'ex-Ville de Gatineau contient des dispositions permettant d'assujettir une aire de stationnement public de propriété privée à la réglementation municipale, sous réserve de la conclusion d'une entente entre le propriétaire de cette aire et la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école polyvalente de l'Érablière a manifesté le désir de se prévaloir des dispositions du règlement de circulation numéro 550-89 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et l'école polyvalente de l'Érablière dans le but d'appliquer les articles 102, 103, 105, 108, 109 et 119 du règlement de circulation numéro 550-89 de l'ex-Ville de Gatineau et leurs amendements subséquents.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente.

L'entente entrera en vigueur à la date de la signature.

Adoptée

CE-2002-1271

**AUTORISATION - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT - STATION DE POMPAGE LA VÉRENDRYE - DISTRICT ÉLECTORAL 10/DES RIVERAINS - MADAME THÉRÈSE CYR**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement du Québec a été informé de la présence d'un nouveau trop-plein sur le réseau d'égout de la station de pompage projetée à l'intersection du boulevard de La Vérendrye et de l'avenue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation du ministère de l'Environnement est conditionnelle au respect des exigences énoncées ci-dessous :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte que la Ville de Gatineau s'engage à respecter les exigences indiquées ci-dessous à l'égard du trop-plein projeté sur le réseau d'égout de la station de pompage projetée à l'intersection du boulevard de La Vérendrye et de l'avenue Principale, à savoir :

- à n'effectuer aucun débordement sauf en cas d'urgence;
- à réaliser un suivi du trop-plein sur une base hebdomadaire avec l'utilisation d'un repère;
- à intégrer les données de suivi à la réalisation du programme de suivi envoyé mensuellement au ministère de l'Environnement du Québec;
- mettre à jour le cahier des exigences environnementales de la façon suivante :
  - préparation d'une fiche technique de poste de pompage;
  - préparation de la fiche descriptive de trop-plein;
  - mise à jour du schéma d'écoulement du réseau.

Adoptée

CE-2002-1272

**PROGRAMME TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000, VOLET 2.1 - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS POUR L'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN VANIER - DISTRICT ÉLECTORAL 3/DE DESCHÊNES – SECTEUR D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution numéro CM-2002-385 du 21 mai 2002, a accepté la proposition d'aide financière d'INFRASTRUCTURES-TRANSPORT dans le cadre des travaux du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, volet 2.1 » pour le projet d'élargissement du chemin Vanier, entre le boulevard de l'Outaouais et le chemin McConnell, secteur d'Aylmer, au montant total de 273 514 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de transmettre à INFRASTRUCTURES-TRANSPORT une résolution attestant que les travaux d'élargissement du chemin Vanier ont été entièrement complétés pour la demande de versement de la contribution financière à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité atteste que les travaux d'élargissement du chemin Vanier, entre le boulevard de l'Outaouais et le chemin McConnell, secteur d'Aylmer, dossier numéro 561010 du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec, volet 2.1 », ont été entièrement complétés en date du 19 septembre 2001, au montant total de 447 624,91 \$ incluant les taxes, tel qu'il est certifié à « l'Avis de conformité des travaux » daté du 26 septembre 2002 et à l'estimation finale des travaux (acceptation provisoire) datée du 19 septembre 2001, les documents étant signés par l'ingénieur Jean-Guy Ouellette et faisant partie intégrante de la présente résolution.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, section comptabilité, à transmettre à INFRASTRUCTURES-TRANSPORT la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville, pour les travaux d'élargissement du chemin Vanier, dossier 561010 du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec, volet 2.1 ».

Adoptée

CE-2002-1273

**QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE ET REMISE DES DÉPÔTS DE GARANTIE - PLACE MONTCALM PHASE III - FIN DES TRAVAUX - DISTRICT ÉLECTORAL 7/SAINT-RAYMOND-VANIER - MONSIEUR PIERRE PHILION**

**CONSIDÉRANT QUE** les obligations de construction prévues aux actes de vente portant les numéros 570 341 et 10 086 610 en faveur de Place Montcalm Phase III ont été réalisées par l'acquéreur et qu'il convient de donner quittance générale et finale et de rembourser le dépôt de garantie fourni par l'acheteur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

1. d'accorder quittance générale et finale à Place Montcalm Phase III et radier les droits hypothécaires de la clause résolutoire et des droits de rétrocession résultant des actes de vente numéros 570 341 et 10 081 610 au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Hull.
2. d'autoriser le remboursement à Place Montcalm Phase III des deux dépôts de garantie au montant total de 71 600 \$ versés en garantie de l'exécution des travaux.

Les fonds à cette fin au montant de 53 000 \$ sont pris à même les disponibilités du poste budgétaire 05-13610 – dépôt de garantie et 18 600 \$ au poste budgétaire 05-13606 dépôt de garantie - acquisition.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1274

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLET PRIVÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge d'intérêt public de permettre à la population de bénéficier du programme Logement abordable Québec – volet privé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est financé grandement par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme atténue la pénurie de logements :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte, conditionnellement à l'approbation par les autorités municipales compétentes des règlements numéros 67-2002 et 76-2002 et ainsi que l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole du règlement numéro 67-2002, de participer au programme Logement abordable Québec - volet privé de la Société d'habitation du Québec et entérine l'entente numéro DAH-2002-04-23 à intervenir avec la Société d'habitation du Québec pour l'administration du programme.

De plus, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente avec la Société d'habitation du Québec pour l'administration du programme Logement abordable Québec – volet privé.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
FDI R-67-2002	Programme Logement abordable Québec	30 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1275

**SUBVENTION DE 150 \$ AUX SCOUTS DE L'OUTAOUAIS - 37E TROUPE LES TIGRES DE MASSON-ANGERS, DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ QUI AURA LIEU DU 18 AU 20 OCTOBRE 2002 - DISTRICT ÉLECTORAL 16/DE MASSON-ANGERS - MONSIEUR LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 150 \$ aux Scouts de l'Outaouais, 37<sup>e</sup> troupe Les Tigres de Masson-Angers, dans le cadre d'une activité qui aura lieu du 18 au 20 octobre 2002. Réf. : La Scouthèque.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre des Scouts de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Pierre D. Duval.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40016	150 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1276**

**PROMOTION DE MONSIEUR PIERRE GODMAIRE AU POSTE D'OPÉRATEUR B, CENTRE-EST AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN – MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif à sa séance du 4 juin 2002 autorisait l'affichage du poste d'opérateur B (CE-2002-724), Centre-Est, au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Godmaire est le candidat qui répond aux exigences du poste à combler conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de monsieur Pierre Godmaire au poste d'opérateur B, Centre-Est, au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Le salaire et les conditions de travail de M. Godmaire sont établis conformément à la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau, soit la classe VI.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 Réseau d'aqueduc – réguliers – cols bleus.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

De plus, le Service des ressources humaines demande l'autorisation d'afficher le poste laissé vacant par M. Godmaire, soit le poste d'opérateur C, Centre-Est, Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1277**

**NOMINATION À L'ESSAI DE MONSIEUR JEAN DESABRAIS AU POSTE D'OPÉRATEUR I, AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR-OUEST – MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif à sa séance du 6 août 2002 autorisait l'affichage du poste d'opérateur I (CE-2002-1002), Secteur-Ouest, au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean Desabrais est le candidat qui répond aux exigences du poste à combler conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la nomination à l'essai de monsieur Jean Desabrais au poste d'opérateur I, Secteur-Ouest, au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

La période d'essai de M. Desabrais est de trois mois tel que prévu à l'annexe F1 de la convention collective applicable aux employés cols bleus de l'ex-Ville d'Aylmer.

Le salaire et les conditions de travail de M. Desabrais sont établis conformément à la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville d'Aylmer, soit la classe 05, échelon 5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71420-114 Entretien des parcs et aménagements – réguliers – cols bleus.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

De plus, le Service des ressources humaines demande l'autorisation d'afficher le poste laissé vacant par M. Desabrais, soit le poste de journalier I, Secteur-Ouest, au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement; la dotation de ce poste étant sous réserve de la conclusion de la période d'essai de M. Desabrais.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1278 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME JULIE-ANNE CLOUTIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'accorder un congé sans solde pour la durée du 5 septembre 2002 au 6 janvier 2004, à madame Julie-Anne Cloutier, préposée à l'exploitation au Service des loisirs, des sports, et de la vie communautaire, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur pour les employés cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Adoptée

**CE-2002-1279 MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JOCELYNE BARD AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE AU SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de commis technique au Service des ressources humaines est devenu vacant suite à la mutation d'une employée;

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai, pour une période de six mois, de madame Jocelyne Bard au poste de commis technique (poste numéro 328 au plan d'effectifs) au Service des ressources humaines.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Bard est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 03, 7<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-1610-112, rémunération régulière cols blancs, Service des ressources humaines.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de téléphoniste-réceptionniste (poste numéro 514 au plan d'effectifs) au Service d'urbanisme, laissé vacant suite à la mutation de Mme Bard.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1280**     **AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE - JURIDIQUE À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE SERVICE DU CONTENTIEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire spécialisée – juridique à la Direction générale pour le Service du contentieux est devenu vacant suite à la démission d’une employée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire spécialisée – juridique (poste numéro 165 au plan d'effectifs) à la Direction générale pour le Service du contentieux.

Adoptée

**CE-2002-1281**     **AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ AU SERVICE DU CONTENTIEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de commis spécialisé au Service du contentieux est devenu vacant suite à la promotion d’une employée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis spécialisé (poste numéro 37 au plan d'effectifs) au Service du contentieux.

Adoptée

**CE-2002-1282**     **PROMOTION À L’ESSAI DE MONSIEUR ROBERT TUINSTRAS AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ – BÂTIMENT AU SERVICE D’URBANISME AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU ET AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ – AMÉNAGEMENT AU SERVICE D’URBANISME AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de technicien spécialisé – bâtiment au Service d’urbanisme au Centre de services de Gatineau est devenu vacant suite à la nomination d’un employé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l’essai de monsieur Robert Tuinstra au poste de technicien spécialisé – bâtiment (poste numéro 120 au plan d'effectifs) au Service d’urbanisme au Centre de services de Gatineau.

La date d’entrée en fonction de l’employé sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Tuinstra est établi conformément à l’échelle salariale du secteur d’origine, soit le groupe 09, 6<sup>e</sup> échelon de l’ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112, rémunération régulière cols blancs, Service d'urbanisme, Centre de services de Gatineau.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de technicien spécialisé – aménagement (poste numéro 325 au plan d'effectifs) au Service d'urbanisme au Centre de services de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1283

**MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR JEAN ROCHON ET ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MANON GAUTHIER ET DE MESSIEURS MARC CONSTANTINEAU ET JULIEN MASSÉ AUX POSTES DE TECHNICIEN AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION**

**CONSIDÉRANT QUE** quatre postes de techniciens au Service des systèmes d'information de gestion sont demeurés vacants suite à l'intégration des employés cols blancs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et l'engagement à l'essai des personnes suivantes aux postes de technicien au Service des systèmes d'information de gestion :

1. Mutation à l'essai (poste numéro 440 au plan d'effectifs) pour une période de six mois, de monsieur Jean Rochon. Son salaire est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 07, 3<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Hull;
2. Engagement à l'essai (poste numéro 441 au plan d'effectifs) pour une période de trois mois, de madame Manon Gauthier. Son salaire est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 07, 2<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Hull;
3. Engagement à l'essai (poste numéro 442 au plan d'effectifs) pour une période de trois mois, de monsieur Marc Constantineau. Son salaire est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 07, 3<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Hull;
4. Engagement à l'essai (poste numéro 444 au plan d'effectifs) pour une période de trois mois, de monsieur Julien Massé. Son salaire est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe VII, 1<sup>er</sup> échelon de l'ex-Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction des employés sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-112, rémunération régulière cols blancs, Service des systèmes d'information de gestion.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1284

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME HÉLÈNE CLÉMENT AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA REPROGRAPHIE DE DOCUMENTS AU SERVICE DU GREFFE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de préposé à la reprographie de documents au Service du greffe est devenu vacant suite à la nomination d'une employée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de neuf mois, de madame Hélène Clément au poste de préposé à la reprographie de documents (poste numéro 262 au plan d'effectifs) au Service du greffe.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Clément est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 03, 7<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14200-112, rémunération régulière cols blancs, Service du greffe.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1285

**PROMOTION DE MADAME SYLVIE GROULX AU POSTE DE PRÉPOSÉ TECHNIQUE AU SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de préposé technique (poste numéro 230 au plan d'effectifs) au Service des finances est devenu vacant suite à la promotion d'une employée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de madame Sylvie Groulx au poste de préposé technique au Service des finances.

Le salaire de Mme Groulx est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe V, 3<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112, rémunération régulière cols blancs, Service des finances.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1286

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR GILLES GAGNON AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR, SECTEUR CENTRE-EST, AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif à sa séance du 2 juillet 2002 autorisait l'affichage du poste de mécanicien-soudeur (CE-2002-866), Secteur Centre-Est, au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gilles Gagnon est le candidat qui répond aux exigences du poste à combler conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Gilles Gagnon au poste de mécanicien-soudeur, Secteur Centre-Est, au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

La période d'essai de M. Gagnon est de six mois.

Le salaire et les conditions de travail de M. Gagnon sont établis conformément à la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau, soit au taux horaire de 21,65 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-39800-114 - Atelier mécanique – réguliers – cols bleus.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1287**     **AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE D’OPÉRATEUR B, CENTRE-EST, AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L’ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Robert St-Jean est présentement en vacances, et ce, jusqu’à sa date de retraite, soit le 28 février 2003 et que son poste d’opérateur B, Centre-Est au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l’environnement est toujours vacant;

**CONSIDÉRANT QU’**il y a lieu de pourvoir ce poste vacant d’un titulaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste d’opérateur B, Centre-Est au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l’environnement.

Adoptée

**CE-2002-1288**     **NOMINATION DE MADAME CHRISTINE DUMOULIN AU POSTE D’INSPECTEUR-CALCULATEUR RÉSIDENTIEL AU SERVICE D’ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d’inspecteur-calculateur résidentiel est devenu vacant suite à la mutation d’une employée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la nomination de madame Christine Dumoulin au poste d’inspecteur-calculateur résidentiel (poste numéro 180 au plan d’effectifs) au Service d’évaluation.

Le salaire de Mme Dumoulin est établi conformément à l’échelle salariale du secteur d’origine, soit la classe V, 8<sup>e</sup> échelon de l’ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112, rémunération régulière cols blancs, Service d’évaluation.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1289**     **MUTATION DE MADAME SUZANNE TARDIF AU POSTE DE COMMIS JUDICIAIRE AU SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE ET AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - CAISSE AU SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de commis judiciaire au Service de la cour municipale est devenu vacant suite à la démission d’un employé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de madame Suzanne Tardif au poste de commis judiciaire (poste numéro 55 au plan d'effectifs) au Service de la cour municipale.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Tardif est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe V, 6<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112, rémunération régulière cols blancs, Service de la cour municipale.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis administratif - caisse (poste numéro 45 au plan d'effectifs) au Service de la cour municipale.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1290

**PROMOTION DE MONSIEUR MAURICE MARTEL ET MUTATION DE MONSIEUR ANDRÉ CLOUTIER AUX POSTES DE TECHNICIEN CONSEIL - BÂTIMENT AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ ET AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ – BÂTIMENT AU SERVICE D'URBANISME AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** deux postes de technicien conseil – bâtiment (postes numéros 452 et 453 au plan d'effectifs) au Service de la gestion des édifices et de l'électricité sont demeurés vacants suite à l'intégration des employés cols blancs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la mutation des personnes suivantes au poste de technicien conseil – bâtiment au Service de la gestion des édifices et de l'électricité :

1. Promotion à l'essai (poste numéro 452 au plan d'effectifs) pour une période de six mois, de monsieur Maurice Martel. Son salaire est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 10, 6<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Hull;
2. Mutation (poste numéro 453 au plan d'effectifs) de monsieur André Cloutier. Son salaire est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe IX, 6<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction des employés sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-112, rémunération régulière cols blancs, Service de la gestion des édifices et de l'électricité.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de technicien spécialisé – bâtiment (poste numéro 337 au plan d'effectifs) au Service d'urbanisme au Centre de services de Gatineau, laissé vacant suite à la mutation de M. Cloutier.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1291

**NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR DENIS COUSINEAU AU POSTE DE PRÉPOSÉ DE SERVICE, CENTRE-EST AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif à sa séance du 4 juin 2002 autorisait la promotion à l'essai de monsieur Denis Cousineau (CE-2002-727), au poste de préposé de service, Centre-Est, au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la nomination permanente de monsieur Denis Cousineau au poste de préposé de service, Centre-Est, au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, et ce rétroactivement au 13 mai 2002, ce dernier ayant complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales.

Adoptée

**CE-2002-1292**      **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CAROLLE TELMOSSE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de commis spécialisé au Service d'urbanisme est devenu vacant suite à la promotion d'une employée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2002-753 a entériné le 17 septembre 2002, la résolution numéro CE-2002-1125 par laquelle le comité exécutif recommandait l'abolition du poste de commis spécialisé et la création d'un poste de secrétaire au Service d'urbanisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai, pour une période de six mois, de madame Carolle Telmosse au poste de secrétaire (poste numéro 506 au plan d'effectifs) au Service d'urbanisme.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Telmosse est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 06, 7<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-112 rémunération régulière cols blancs, Service d'urbanisme.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1293\***      **MODIFICATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le taux horaire du salaire minimum au Québec est de 7,20 \$ l'heure depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002 et qu'il augmentera à 7,30 \$ le 1<sup>er</sup> février 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit ajuster certains taux horaires de l'échelle salariale des employés surnuméraires afin de se conformer à la Loi sur les normes du travail :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'ajustement au taux horaire du salaire minimum, certains taux horaires de l'échelle salariale des employés surnuméraires qui sont inférieurs au taux horaire fixé par la Loi sur les normes du travail, à savoir :

- 7,20 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2002;

- 7,30 \$ au 1<sup>er</sup> février 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2002-1294

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME YOLAINE CYR AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM, SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire (poste numéro 93 au plan d'effectifs) au Service d'urbanisme au Centre de services de Buckingham est devenu vacant suite à la mutation d'une employée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai, pour une période de trente jours ouvrables, de madame Yolaine Cyr au poste de secrétaire au Service d'urbanisme au Centre de services de Buckingham.

Le salaire de Mme Cyr est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit plus de douze mois, de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61250-112 rémunération régulière cols blancs, Centre de services de Buckingham.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1295

**PROMOTION DE MADAME FRANCINE CHARBONNEAU AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ, GESTION-PLATEAUX AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de commis spécialisé, gestion-plateaux (poste numéro 520 au plan d'effectifs) au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire est vacant suite à la mutation d'une employée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de madame Francine Charbonneau au poste de commis spécialisé, gestion-plateaux au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Charbonneau est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe V, 5e échelon de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-112, rémunération régulière cols blancs, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1296**     **MANDATER LA FIRME D'AVOCATS BEAUDRY, BERTRAND DE PRÉSENTER EN COUR SUPÉRIEURE AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU UNE REQUÊTE EN RÉVISION JUDICIAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de nos procureurs de présenter une requête en révision judiciaire de la décision du commissaire du travail Pierre Cloutier dans le dossier Robinson :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate la firme Beaudry, Bertrand de déposer une requête en révision judiciaire dans le dossier David Robinson et de prendre toutes les mesures appropriées en vue de protéger les intérêts de la Ville de Gatineau dans ce dossier.

Adoptée

**CE-2002-1297**     **AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE (CONTRACTUEL) DE COORDONNATEUR DE LA COMMISSION JEUNESSE AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste (contractuel) de coordonnateur à la commission jeunesse au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire est vacant suite à la démission d'un employé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste (contractuel) de coordonnateur à la commission jeunesse au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs.

Adoptée

**CE-2002-1298\***     **VENTE DU LOT 9 626 024 ET DES DROITS AÉRIENS DU LOT 2 626 023 À GÉNÉPHI III, CONDITIONS ET DÉLAIS - STATIONNEMENT RUE LEDUC - DISTRICT ÉLECTORAL 8 - MADAME DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la résolution du conseil numéro CM-2002-393, l'acquéreur des droits aériens du lot 2 626 023 et du lot 2 626 024, Généphii III a procédé avec diligence aux démarches de financement, aux recherches légales, aux plans techniques et d'arpentage afin de conclure l'achat;

**CONSIDÉRANT QUE** la subdivision des droits aériens et leur vente à Généphii III requiert la confirmation des créanciers de l'acheteur quant à la validité du titre cédé et nécessite l'accord formel de la Ville sur certains éléments spécifiques de la vente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

1. de préciser les modalités de cession de droits aériens au lot 2 626 023 pour inclure la vente pure et simple de tous les droits aériens au-dessus du garage existant avec le lot 2 626 024 au prix convenu de 434 000 \$ et d'aviser officiellement Généphii II que la Ville requiert le transfert des droits avant le 28 février 2003.
2. d'accepter la subdivision du lot 2 626 023 pour créer un cadastre verticale délimitant les droits aériens à être rétrocéder à la Ville et vendus à Généphii III de façon à inclure tous les droits au-dessus du garage existant.
3. d'accepter le concept architectural présenté par l'acheteur Généphii III pour la construction de 150 stationnements en structure et environ 10 000 m<sup>2</sup> d'édifice à bureaux. L'acte de vente et l'obligation de l'acheteur de débiter la construction dans

un délai de douze mois de la signature de l'acte de vente fera référence au concept architectural.

4. d'accorder à l'acheteur un délai jusqu'au 28 février 2003 pour conclure l'achat. Le dépôt versé par l'acheteur au montant de 43 300 \$ devient un dépôt non remboursable en cas de défaut de l'acheteur de conclure l'acte pour toute raison sauf si la validité du titre de la Ville ne peut être confirmée. En cas de vente, le dépôt est applicable au prix de vente. La Ville ne peut aucunement être recherchée en dommages si la vente ne peut avoir lieu pour quelque raison que ce soit.

Les acheteurs Généphé III et Généphé II doivent accepter la présente résolution dans un délai de vingt jours de son acceptation par le conseil.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout document aux fins de la présente.

**La présente résolution du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1299**      **SOUSSION - 2002 SI 142 - FIRME : SEWER-MATIC DRAIN SERVICE LTD. - RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA RUE DES ANCIENS, SECTEUR DE GATINEAU - 62 769,14 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Sewer-Matic Drain Service Ltd., 4140, Belgreen Drive, Ottawa, Ontario, K1G 3N2, au montant de 62 769,14 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la conduite d'égout domestique sur la rue Des Anciens dans le secteur de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission ouverte par le Service des finances, Division de l'approvisionnement en date du 12 septembre 2002 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	2 182,70 \$	TPS à recevoir ristourne
06-20040-003-41713	60 586,44 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout diverses rues réh.égout/aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1300**      **SOUSSION - 2002 SI 143 - MSC RÉHABILITATION INC. - RÉHABILITATION DES ÉGOUTS SUR LES RUES DES FAUVETTES ET PAUL-SABATIER - 36 392,19 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme MSC Réhabilitation Inc., 1190, rue Lachaine, Laval, Québec, H7C 2N7, au montant de 36 392,19 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'égout sur les rues des Fauvettes et Paul-Sabatier dans le secteur de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission ouverte par le Service des finances, Division de l'approvisionnement en date du 12 septembre 2002 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 265,48 \$	TPS à recevoir ristournes
06-20040-003-41714	35 126,71 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout diverses rues réh.égout/aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1301 SOUSSION - 2002 SI 170 - PAVAGE GAUVREAU LTÉE - PARC HENRI-DUNANT - SECTEUR DE GATINEAU - 89 696,50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la compagnie Pavage Gauvreau Ltée, située au 171, boulevard de la Cité des Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6M2, au montant de 89 696,50 \$ taxes incluses, pour effectuer des travaux de terrassement incluant l'aménagement d'une butte, la construction d'une surface de ballon-panier, d'un sentier, de dalles de béton, de travaux civils pour les services d'aqueduc et d'électricité ainsi que des travaux de gazonnement et d'ensemencement dans la section du Parc Henri-Dunant dans le secteur de Gatineau, le tout en conformité avec sa soumission en date du 4 octobre 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	3 119,04 \$	TPS à recevoir ristournes
15-21064-001-41715	86 577,46 \$	Parc Henri-Dunant - Phase 2 – Gatineau

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1302 SOUSSION - 2002 SI 109 - FAHEY ET ASSOCIÉS INC. - ÉVALUATION DU POTENTIEL AGRICOLE DE LA VILLE DE GATINEAU - 29 906,50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Fahey et Associés Inc., 1751, rue Richardson, bureau 7117, Montréal, Québec, H3K 1G6, au montant de 29 906,50 \$ taxes incluses pour produire une évaluation du potentiel agricole de la Ville de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission ouverte par le Service des finances, Division de l'approvisionnement en date du 9 septembre 2002 et ce, étant la seule soumission reçue et ayant obtenu une note de 87 % selon la grille d'évaluation autorisée par le comité exécutif à la résolution numéro CE-2002-1009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 039,95 \$	TPS à recevoir ristournes
61500-411-41716	28 866,55 \$	Révision schéma d'aménagement serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1303

**ACCEPTATION DES QUANTITÉS RÉELLES PAR RAPPORT AUX QUANTITÉS APPROXIMATIVES DU BORDEREAU DE SOUMISSION - CONTRAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR ÉLEVÉ D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS PAR LA FIRME NORCLAIR INC. - 38 435,26 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de l'ex-C.U.O., par sa résolution numéro 2001-298, octroyait à la firme Norclair inc. le contrat de construction du réservoir élevé d'eau potable à Masson-Angers au montant de 2 368 223,85 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires sur ce projet ont déjà été approuvés par délégations de pouvoir pour un montant global de 30 922,74 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** le bordereau de soumission du devis préparé par la firme Tecsalt Québec ltée renfermait, pour la description des travaux, des quantités approximatives en unité pour les travaux d'aménagements extérieurs et des travaux à l'extérieur du poste de pompage;

**CONSIDÉRANT QUE** les quantités réelles utilisées par l'entrepreneur Norclair inc. par rapport aux quantités approximatives évaluées par la firme Tecsalt Québec ltée aboutissent à un coût total supplémentaire de 33 414,70 \$ excluant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds nécessaires à ce projet sont pris à même le règlement d'emprunt numéro 686 de l'ex-C.U.O. :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les quantités réelles installées par l'entrepreneur Norclair inc. par rapport aux quantités approximatives du bordereau de soumission de la firme Tecsalt Québec ltée pour un montant additionnel de 38 435,26 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de construction du réservoir élevé d'eau potable du secteur de Masson-Angers.

	Règlement d'emprunt de l'ex-C.U.O.	
	No 686	TOTAL
<b>Montant de chaque règlement d'emprunt</b>	2 540 000,00 \$	
Montant original du contrat à Norclair inc. (résolution no 2001-298 de l'ex-C.U.O.)	2 368 223,85 \$	2 368 223,85 \$
Acceptations nos 1 et 2 (résolutions nos 2001-518 et 2001-571 de l'ex-C.U.O.)	(13 030,25 \$)	(13 030,25 \$)
Délégations de pouvoir en date du 29 août 2002 (nos 20797, 20799, 22471 et 23045)	30 922,74 \$	30 922,74 \$
Acceptation des quantités réelles par rapport aux quantités approximatives inscrites au bordereau de soumission par cette résolution	38 435,26 \$	38 435,26 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>2 424 551,60 \$</u></b>	<b><u>2 424 551,60 \$</u></b>
<b>Solde disponible au 29 août 2002</b>	<b><u>238 482,00 \$</u></b>	

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 336,52 \$	TPS à recevoir ristournes
06-06860-001-41717	37 098,74 \$	Construction du réservoir élevé à Masson-Angers - Coût des travaux

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1304**      **SUBVENTION DE 75 \$ À L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. - DISTRICT ÉLECTORAL 8 / HULL ET DISTRICT ÉLECTORAL 14/DU LAC-BEAUCHAMP**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 75 \$ à l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., concernant une campagne de levée de fonds.

Denise Laferrière	25 \$
Aurèle Desjardins	50 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., à l'attention de monsieur Henri Kingsberry, président, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40008	25 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40014	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1305**      **AUTORISER LE CONSEILLER MARC BUREAU À SE RENDRE À QUÉBEC LE 16 OCTOBRE 2002 POUR PRÉSENTER LE MÉMOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le conseiller Marc Bureau à se rendre à Québec le 16 octobre 2002 afin de présenter le mémoire de la Ville de Gatineau à la Commission parlementaire sur le logement social et abordable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11300-314-30078	200 \$	Comités du conseil - Frais de déplacement

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1306      SUBVENTION DE 1 000 \$ À L'ÉCOLE DE TAEKWON-DO DU CANADA -  
DISTRICT ÉLECTORAL 3 / DESCHÊNES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 1 000 \$ à l'École de Taekwon-Do du Canada, dans le cadre du championnat canadien nord-américain de Taekwon-Do le 19 octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'École de Taekwon-Do du Canada, à l'attention de monsieur William Wing Hon Fu, 140, rue Principale, Aylmer, Québec, J9H 3M4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40003	1 000 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2002.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
**M<sup>c</sup> YVES DUCHARME**  
 Maire et président  
 Comité exécutif

\_\_\_\_\_  
**MICHELINE LAROUCHE**  
 Greffière adjointe et secrétaire adjointe  
 Comité exécutif